
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018-556 DU 12 DECEMBRE 2018
portant nomination de monsieur **Thomas Adjani ADEGNANDJOU** en qualité de Consul général du Bénin à Lagos.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération ;
- sur** proposition du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 12 décembre 2018,

DECRETE

Article premier

Monsieur **Thomas Adjani ADEGNANDJOU** est nommé Consul général du Bénin à Lagos.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, abroge toutes dispositions antérieures contraires.
Il sera publié au Journal officiel.

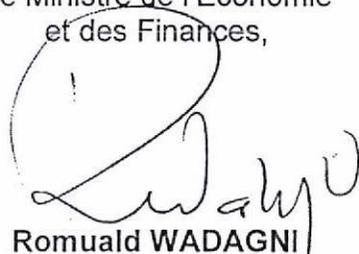
Fait à Cotonou, le 12 décembre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre des Affaires
Étrangères et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

AMPLIATIONS : PR : 6 AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 CES : 2 HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MAEC : 2 AUTRES MINISTERES : 20 SGG : 4
INTERESSE : 1 ; JORB : 1.